



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la VILLE DE SAINT-GAUDENS

Séance du 18 juillet 2022

N°2022-66		L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Gaudens, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni dans la salle du Belvédère, à 20h30
Nombre de conseillers		
En exercice	33	
Présents	25	

Présents :

Jean-Yves DUCLOS, Jean-Luc SOUYRI, Magali GASTO-OUSTRIC, Eric HEUILLET, Isabelle RAULET, Josette CAZES, Joël GUILLERMIN, Evelyne RIERA, Pierre SAFORCADA, Marie-Pierre BITEAU, Béatrice MALET, Jean-François AGNES, Vincent PUYMEGE, Céline RICOUL, Manuel ISASI, Arminda ANTUNES, Didier LACOUZATTE, Laura FINI, Anette DEGOUL, Jean-François SENAC, Mireille GUERGUIL-NICOLAS, Pascal BORIES, Yves LOUIS, Annabelle FAUVERNIER, Frédéric IMBERT

Absents excusés représentés par pouvoir :

Alain PINET	donne pouvoir à Eric HEUILLET
Annie NAVARRE	donne pouvoir à Evelyne RIERA
Benoit CAMPO-CASTILLO	donne pouvoir à Pierre SAFORCADA
Sébastien GIRAUDO	donne pouvoir à Joël GUILLERMIN
Nathalie MORENO	donne pouvoir à Céline RICOUL
Fanette ARIAS	donne pouvoir à Manuel ISASI
Corinne MARQUERIE	donne pouvoir à Annabelle FAUVERNIER
Yves CAZES	donne pouvoir à Frédéric IMBERT

Secrétaire de séance : Laura FINI

* * * * *

AMENAGEMENT DU BOULEVARD DE GAULLE (AU DROIT DE LA RUE SIMON COMET) : INSCRIPTION PROGRAMME 2023 CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

Rapporteur : Joël GUILLERMIN, Adjoint au Maire délégué à la sécurité, aux travaux et à la propreté

Dans le prolongement du projet de requalification des places du Pilat et du Capitaine Gesse qui comprend notamment un cheminement piéton reliant les écoles du Pilat au boulevard Charles de Gaulle, il est apparu opportun d'intégrer le boulevard à l'opération afin de favoriser le lien avec le centre historique de la Commune.

Les travaux consistent principalement en la création d'un plateau au droit de la Poste et de la rue Simon Comet.

Cette traversée de route départementale est une opération d'urbanisation à part entière qui fait l'objet d'un conventionnement entre le maître d'ouvrage délégué des travaux, à savoir le SIVOM et le Conseil Départemental. Le montant estimatif des travaux est de 137 426,50 €HT.

Dans le cas où le SIVOM ne serait pas en capacité d'assurer la prestation, il est proposé que la Commune contractualise directement avec le Conseil Départemental.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la concrétisation de cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que les travaux envisagés au droit de la rue Comet et le Poste s'inscrivent pleinement dans la continuité du projet d'aménagement des places du Pilat et du Capitaine Gesse,

CONSIDERANT que ces travaux relèvent d'une opération d'urbanisation à part entière qui fait l'objet d'un conventionnement entre le SIVOM et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, qu'en cas de carence du SIVOM, cette opération fera l'objet d'une convention entre la Commune et le Conseil Départemental,

ENTENDU l'exposé de Monsieur GUILLERMIN, Adjoint au Maire délégué à la sécurité, aux travaux et à la propreté,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération,

DIT que la dépense sera inscrite au budget de l'exercice considéré.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Yves DUCLOS

